

OBJET : TARIFS 2024 POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES
(Délibération n°2022.12.85)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs des locations des salles communales pour l'année 2024, avec une hausse de 5%. Compte-tenu des demandes de réservations, en autres liées aux mariages, les tarifs votés en fin d'année (N) concerne l'année N+2.

Tarifs 2024	Asso. de LOCQUEL- TAS et LOCMARIA	Particuliers de LOCQUEL- TAS et LOCMARIA	Profession- nels	Particuliers et asso. extérieurs
SALLE POLYVALENTE - SALLE PRINCIPALE				
Salle principale 1/2 journée	Gratuit	230,00 €	360,00 €	360,00 €
Salle principale journée complète	Gratuit	290,00 €	436,00 €	436,00 €
Salle principale week end (2jours)	Svt dispo	535,00 €	750,00 €	750,00 €
Forfait vin d'honneur	Gratuit	89,00 €		
Chauffage	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €
Nettoyage	157,00 €	157,00 €	157,00 €	157,00 €
Caution salle principale	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
OPTION CUISINE SALLE POLYVALENTE				
Frigos	Gratuit	10,00 €	31,00 €	31,00 €
Frigos + lave-vaisselle	23,00 €	23,00 €	65,00 €	65,00 €
gaz, four, ...			185,00 €	
Nettoyage	157,00 €	157,00 €	157,00 €	157,00 €
Caution salle P ^h + cuisine	470,00 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €
CENTRE SOCIAL - GRANDE SALLE + SALLE DE REUNION				
Location journée	Gratuit	108,00 €	270,00 €	270,00 €
Vin d'honneur (1/2 journée)	Gratuit	57,00 €		
Nettoyage	84,00 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €
Caution	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
CENTRE SOCIAL - PETITES SALLES DU BAS				
Location salle du bas 1 grande-entrée est	Gratuit		88,00 €	
Location salle du bas 2 - entrée sud	Gratuit		88,00 €	
Nettoyage	42,00 €		42,00 €	
Caution	400,00 €		400,00 €	
MEDIATHEQUE - SALLE DES EXPOSITION S				
Location	Gratuit		88,00 €	
Nettoyage	42,00 €		42,00 €	
Caution	400,00 €		400,00 €	

Monsieur Claude JACOB, Conseiller Délégué aux associations et locations de salles, rappelle que les tarifs sont toujours votés 2 ans à l'avance. Il est proposé une hausse de 5% des tarifs, arrondis à l'entier supérieur. 2903 euros ont été encaissés en 2022 au titre des locations de salles.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER aurait souhaité connaître les chiffres de 2019.

Monsieur Claude JACOB ne dispose pas de ces données à cet instant.

Monsieur Michel LE ROCH, Adjoint aux finances, estime qu'ils sont de l'ordre de 3000 €.

Monsieur Claude JACOB rappelle également que les locations sont gratuites pour les associations, chauffage mis à part. Certaines refusent cependant de payer le chauffage.

Madame Colette DUBOIS estime que ce n'est pourtant pas très cher.

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

APPROUVE la location des salles communales, pour l'année 2024, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
 Copie certifiée conforme.